INFORMATIONS SÉCURITÉ PATIENTS

INFORMATION TRANSMISE SOUS L'AUTORITE DE L'ANSM

Lettre aux professionnels de santé

Date : 02/11/2026

Titre : DIPENTUM 250 mg, gélule – Rupture avril 2027

Information destinée aux professionnels de santé

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'en raison de l'arrêt actuel de la production par le fabricant de la spécialité **DIPENTUM 250 mg, gélule**, celle-ci ne sera plus disponible à compter d'**avril 2027**, date de péremption des derniers lots actuellement distribués sur le marché français.

A ce jour, aucune date de remise à disposition ne peut être communiquée. Des démarches sont actuellement en cours afin d'identifier un fabricant alternatif et de rétablir l'approvisionnement de la spécialité dans les meilleurs délais.

Afin d'assurer la continuité des traitements, en cas d'indisponibilité de DIPENTUM 250 mg, une adaptation thérapeutique pourra être envisagée par le médecin prescripteur, notamment avec **DIPENTUM 500 mg** lorsque cela est approprié.
La spécialité **DIPENTUM 500 mg, comprimé** a des stocks disponibles avec des dates de péremption allant jusqu'à **décembre 2029.**
En cas de recours à **DIPENTUM 500 mg,** l'adaptation du schéma posologique devra être réalisée par le médecin prescripteur conformément au Résumé des Caractéristiques du Produit.

Dans ce contexte, d'autres aminosalicylés, tels que la mésalazine ou la sulfasalazine, peuvent être envisagés lorsque cela est cliniquement approprié et conformément à leurs autorisations de mise sur le marché respectives.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous invitons à anticiper cette situation afin de garantir la continuité de prise en charge des patients.

Résumé

- Rupture totale de stock du produit DIPENTUM 250 mg, gélule à compter d'avril 2027.
- Report sur la spécialité DIPENTUM 500 mg, comprimé jusqu'à décembre 2029.
- Alternatives thérapeutiques : Mésalazine, sulfasalazine.
- La date de remise à disposition ne peut être communiquée.

Informations complémentaires
Les informations complémentaires sont accessibles sur le site de l'ANSM.

Déclaration des effets indésirables
Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre centre régional de pharmacovigilance ou sur https://signalement.social-sante.gouv.fr.
Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

Information médicale
Pour toute demande d'information médicale, de réclamation qualité ou déclaration d'effet indésirable, merci de contacter Centre Spécialités Pharmaceutiques :
Mail : infomed_pv@movianto.com
Tel : 01.47.04.80.46[